

12 juillet 2018

Pour FO, les revendications doivent être satisfaites

1. Communiqué suite au CSE

2. Déclaration de la FNEC FP-FO sur le calendrier scolaire de 2019-2020

Force Ouvrière a décidé, avec les organisations syndicales FSU, CGT, SUD, Solidaires, UNSA Education et UNL de quitter la séance du Conseil supérieur de l'Education (CSE) des 12 et 13 juillet, compte-tenu du refus du ministre de retirer de l'ordre du jour des textes que les mêmes organisations syndicales lui demandaient de retirer car aucune discussion préalable n'avait été organisée sur des projets de texte dont l'application était prévue à la rentrée prochaine.

Le ministre tourne le dos aux revendications

Le ministre a soumis au Conseil supérieur de l'Education pas moins de 17 projets de textes et en particulier :

- un projet sur la nature et la durée des épreuves du nouveau Baccalauréat ;
- un projet d'arrêté fixant le calendrier scolaire 2019/2020, qui prévoit une pré-rentrée des enseignants le 30 août 2019. Le directeur de la DGESCO a d'ailleurs précisé que compte-tenu des réformes Blanquer du lycée et du Baccalauréat ainsi que de *Parcoursup* il était prévu des réunions de concertation pour adapter le calendrier scolaire, donc les conditions de travail des personnels, aux contre-réformes ;
- la modification des programmes de Français, de Mathématiques et de l'EMC des cycles 2, 3 et 4, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2018 ;
- un projet d'arrêté sur l'enseignement facultatif de chant choral qui s'inscrit dans la réforme du collège que les enseignants ont massivement rejetée, dans le cadre d'un temps de service annualisé et tournant le dos à la liberté pédagogique des enseignants.

Pour la FNEC FP-FO, les contre-réformes doivent être abrogées

Force Ouvrière, syndicat libre et indépendant, refuse la méthode du gouvernement, déclinée dans l'Education nationale, qui vise à associer les organisations syndicales pour co-construire des textes régressifs pour les personnels. Le gouvernement Macron-Philippe cherche à liquider tous les droits collectifs des salariés, des fonctionnaires et agents publics. Les organisations syndicales sont dans le collimateur, pour casser toute riposte organisée aux plans du gouvernement.

Qu'y a-t-il à discuter quand un projet de calendrier scolaire prévoit d'allonger le temps de travail des personnels de l'Education nationale ? Qu'y a-t-il à discuter lorsque de nouveaux programmes, ancrés dans la réforme du collège, les cycles, doivent être imposés aux personnels en quelques semaines ? Discuter de quoi lorsque le gouvernement poursuit à marche forcée le tri social de *Parcoursup*,

écartant encore plus de 300.000 lycéens de l'accès à l'enseignement supérieur au 12 juillet ? Qu'y a-t-il à discuter lorsque les réformes du lycée et du Baccalauréat est imposée par le ministre, alors qu'elles ont été majoritairement rejetées par les organisations syndicales et qu'elles suscitent la colère des personnels.

C'est sur la base des revendications que Force Ouvrière a quitté le Conseil supérieur de l'Éducation ce 12 juillet. La FNEC FP-FO revendique le maintien du Baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire permettant l'accès de tous les bacheliers à la filière universitaire et à l'université de leur choix ; le retrait de la réforme du Baccalauréat et du lycée ; l'abrogation de la loi ORE et de *Parcoursup* ; l'abrogation de la réforme du collège, de la réforme des rythmes scolaires. La FNEC FP-FO poursuivra ses interventions à tous les niveaux pour porter les revendications des personnels qui n'acceptent pas la destruction à marche forcée de leurs droits, la dégradation de leurs conditions de travail.

Déclaration de la FNEC FP-FO sur le projet de calendrier scolaire 2019-2020

Conseil supérieur de l'Éducation du 12 juillet 2018

La FNEC FP-FO est opposée à un calendrier scolaire qui place la pré-rentrée des enseignants au 30 août, comme c'est le cas dans le projet d'arrêté présenté au CSE. Sous couvert de respect des dispositions du Code de l'Éducation sur les 36 semaines légales de cours, le ministre poursuit en réalité les orientations de ses prédécesseurs en imposant aux enseignants un allongement de leur temps de présence et de travail.

Pour la FNEC FP-FO rien dans le projet d'arrêté ne s'oppose à ce que la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée se poursuive, notamment dans le premier degré, sur le temps de concertation.

Elle confirme son opposition aux deux demi-journées pouvant être convoquées en dehors du service.

Comme nous l'avons déjà indiqué en commission spécialisée, le bénéfice du pont de l'Ascension doit s'appliquer à tous les personnels, sans rattrapage exigé.

Elle rappelle que le calendrier scolaire ne permet pas de convoquer les enseignants avant le jour de prérentrée fixé par l'arrêté.

La FNEC FP-FO s'oppose enfin à ce que la période intermédiaire entre les congés de printemps et les congés d'été atteigne 11 semaines pour la zone C, 10 en zone B et 9 en zone A.

La FNEC FP-FO rappelle ses revendications : pas de sortie après le 30 juin, pas de pré-rentrée avant le 1^{er} septembre, respect des 36 semaines de cours et pas une de plus, abrogation du décret Hamon du 20 août 2014 et ses 1607 heures annuelles, octroi du pont de l'Ascension sans rattrapage à tous les personnels. Et comme le calendrier scolaire est étroitement lié aux diplômes nationaux : abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat, abrogation de la loi ORE et de *Parcoursup*.